

# UNSA Territoriaux Réunion



Saint-Denis, le 03 mars 2022

**Madame la Présidente de Région**

**Hotel de Région Pierre Lagourgue**  
Avenue René Cassin  
97490 Sainte-Clotilde

N/Réf. : URR10-2022

**Objet : rencontre UNSA du 03 mars 2022**

Madame la Présidente,

Pour faire suite à notre rencontre du 3 mars 2022, en réponse à nos précédentes demandes d'entrevues, je tenais tout d'abord, au nom de l'Unsa Région Réunion, à vous remercier pour le temps que vous nous avez accordé.

Cet entretien nous a permis de comprendre la politique de ressources humaines que vous souhaitez mettre en œuvre durant votre mandat, vers une revalorisation du sens du service public et la résorption de la souffrance au travail, valeurs partagées par notre organisation syndicale.

Nous souhaitons souligner notre volonté de rouvrir le dialogue social, conformément aux possibilités offertes par le décret n°2021-904 du 7 juillet 2021 relatif à la négociation collective dans la fonction publique, notamment sur les grands sujets suivants :

- **lignes directrices de gestion (LDG)** : nous avons pu vous signaler par courrier de nombreuses erreurs dans les tableaux d'avancement diffusés en début d'année au sein de la Collectivité. Ces erreurs sont partiellement dues à l'absence de participation des organisations syndicales dans la travail sur les avancements et promotions internes. Ainsi nous souhaitons donc rouvrir le débat sur :
  - la définition de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et de valorisation des parcours professionnels par des propositions d'actions et de critères à mettre en œuvre ;
  - la remise à plat des critères et du rôle des organisations syndicales dans les décisions individuelles d'avancement de grade et des mouvements des agents des lycées (année scolaire);
- **télétravail** : amélioration, sécurisation et poursuite du dispositif existant. Sur ce sujet, nous avons bien noté que vous n'étiez pas défavorable à prolonger les conventions 2022 de trois mois supplémentaires, le temps de démarrer les réunions de négociation sur le sujet ;
- **agents des routes** : définition d'un règlement relatif à l'organisation du travail des agents des routes, pour une harmonisation des pratiques et de l'organisation au sein de la DRR ;
- **agents des lycées et CREPS** : redéfinition du règlement relatif à l'organisation du travail des ATTEE (référentiel métiers, redéfinition des ratios d'agents par lycée, etc.) ;
- **maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des agents contractuels.**

**UNSA REGION REUNION**

@ : [unsa.regionreunion@gmail.com](mailto:unsa.regionreunion@gmail.com)

: [unsaregion974.com](mailto:unsaregion974.com)

02 62 97 65 03



Nous soulignons une nouvelle fois notre volonté de voir la Collectivité associer les organisations syndicales dans la réorganisation des services et d'une façon générale dans toutes les décisions relatives aux conditions et à l'organisation du travail et que notre rôle d'acteur social soit valorisé à son juste titre.

Enfin, nous portons à votre connaissance deux problématiques déjà signalées par courrier, qui doivent selon nous faire l'objet d'une intervention de votre part :

- Subdivision Routière Ouest : il est plus que nécessaire de mettre en œuvre une démarche de prévention des Risques PsychoSociaux (RPS) dans les meilleurs délais afin d'apporter des réponses aux agents concernés ;
- maintien de la continuité du service public dans les lycées en raison d'une situation tendue. La communication de vos orientations pour le remplacement ou le renouvellement des contractuels en poste aux agents et aux gestionnaires permettrait de prévenir des déficits et des mécontentements à la rentrée.

En vous remerciant des bons soins que vous apporterez à ma demande, je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général  
UNSA REGION REUNION,  
  
Yves TAMBON

**UNSA REGION REUNION**  
@ : [unsa.regionreunion@gmail.com](mailto:unsa.regionreunion@gmail.com)  
f e : [unsaregion974.com](http://unsaregion974.com)  
t 02 62 97 65 03

